

**Nanobiotix**

Exercice clos le 31 décembre 2019

**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

**GRANT THORNTON***Membre français de Grant Thornton International*

29, rue du Pont - CS 20070  
92200 Neuilly-sur-Seine  
S.A.S. au capital de € 2 297 184  
632 013 843 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

**ERNST & YOUNG et Autres**

Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris-La Défense cedex  
S.A.S. à capital variable  
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

## Nanobiotix

Exercice clos le 31 décembre 2019

### Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Nanobiotix,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Nanobiotix relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le directoire le 17 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

#### Fondement de l'opinion

##### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### ■ Evaluation des factures non parvenues relative aux dépenses engagées pour la réalisation des essais cliniques

Risque identifié	Notre réponse
<p>Dans le cadre du développement de ses produits, votre société réalise des essais cliniques (phase II/III) en collaboration avec des centres de recherche. Le paragraphe de l'annexe des comptes annuels « Frais de recherche et de développement » expose la méthode d'estimation des dépenses engagées à ce titre selon l'avancement des études cliniques. A la clôture, une estimation des coûts non facturés, pour chaque étude, est déterminée par la direction sur la base de contrats signés avec les centres de recherche clinique, en tenant compte de la durée du traitement et de la date d'injection de chaque patient, et est enregistrée en charge à payer de l'exercice.</p> <p>Le risque porte à la fois sur l'identification de la totalité des essais cliniques en cours à la date de clôture des comptes, sur la réalité des dépenses engagées et sur la correcte estimation des provisions à la fin de l'exercice. Une erreur dans ces éléments conduirait à une mauvaise évaluation du poste « Autres achats et charges externes » du compte de résultat.</p> <p>Nous avons considéré l'évaluation de la facture non parvenue relative aux essais cliniques comme étant un point clé de l'audit compte tenu de l'importance des dépenses de recherche et de développement et de leur méthode d'estimation à la clôture de l'exercice.</p>	<p>Nos travaux ont notamment consisté à prendre connaissance de l'évaluation et des éléments sous-tendant les hypothèses clés utilisées par la direction pour déterminer le montant de la facture non parvenue. Dans ce cadre, nous avons :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▶ pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place afin d'identifier et d'estimer les coûts à provisionner à la clôture de l'exercice ;</li><li>▶ pris connaissance des éléments établis par la direction documentant le coût par patient des essais réalisés ;</li><li>▶ examiné les contrats significatifs conclus avec les centres d'essais cliniques ;</li><li>▶ testé les contrôles clés mis en place concernant le nombre de patients injectés sur la période, la mise à jour du coût moyen par patient à partir des contrats conclus avec les centres d'essais cliniques, et l'apurement de la provision ;</li><li>▶ rapproché les états déclaratifs des centres d'essais cliniques du nombre de patients recrutés et des dates de début de traitement avec le nombre de patients et les dates de traitement prises en compte dans le calcul de la provision.</li></ul>

### ■ Evaluation des titres de participation et créances rattachées

Risque identifié	Notre réponse
<p>Les titres de participation et créances rattachées sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de M€ 6,3, soit 11 % du total de l'actif. Comme indiqué dans la note « Titres immobilisés » de l'annexe des comptes annuels, ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition.</p> <p>Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est supérieure à la valeur d'usage</p>	<p>Notre appréciation de l'évaluation des titres de participation et créances rattachées est fondée sur le processus mis en place par la société pour déterminer la valeur d'usage des titres de participation.</p> <p>Nos travaux ont notamment consisté à :</p>

déterminée sur la base de la valeur d'entreprise pour les entités opérationnelles déterminée à partir des prévisions de flux de trésorerie.

Nous avons considéré l'évaluation de la valeur d'usage des titres de participation et créances rattachées comme un point clé de l'audit, compte tenu du poids de ceux-ci au bilan et de l'importance des jugements de la direction, notamment dans la détermination des hypothèses de flux de trésorerie utilisées pour la détermination de la valeur d'usage.

- ▶ obtenir les prévisions de flux de trésorerie des entités concernées et les rapprocher des plans d'affaires approuvés par la direction ;
- ▶ analyser la cohérence des hypothèses retenues avec l'historique de performance de la société et conforter, notamment par entretiens avec la direction, les perspectives futures de croissance de chiffre d'affaires ;
- ▶ effectuer des tests de sensibilité sur les principales hypothèses retenues par la direction ;
- ▶ apprécier, avec nos spécialistes en évaluation inclus dans l'équipe d'audit, le taux d'actualisation retenu par rapport à des références de marché.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### ■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire arrêté le 17 mars 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

### ■ Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-5 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

## ■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

### ■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Nanobiotix par votre assemblée générale du 14 juin 2017 pour le cabinet GRANT THORNTON et du 4 mai 2012 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2019, le cabinet GRANT THORNTON était dans la troisième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la huitième année (dont sept années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé).

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

### ■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

#### ■ **Rapport au comité d'audit**

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 3 avril 2020

Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON

*Membre français de Grant Thornton International*

ERNST & YOUNG et Autres



Samuel Clochard

Cédric Garcia

---

# **NANOBIOTIX**

**COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos au 31 décembre 2019**

# NANOBIOTIX

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2019

<b>1. BILAN</b>	<b>3</b>
<b>2. COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>5</b>
<b>3. ANNEXES</b>	<b>6</b>

## 1. BILAN

### 1.1 Bilan actif

En K€	31-12-2019		31-12-2018	
	Brut	Amort. & Prov.	Net	
Concessions, brevets	649	548	101	102
Autres immobilisations incorporelles	61	-	61	1 030
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>710</b>	<b>548</b>	<b>162</b>	<b>1 131</b>
Constructions et agencements	3 297	1 001	2 296	1 730
Installations techniques	1 956	1 265	691	802
Autres immobilisations corporelles	912	616	296	327
Immobilisations en cours	11	-	11	-
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>6 176</b>	<b>2 882</b>	<b>3 294</b>	<b>2 860</b>
Titres de participation	4 052	-	4 052	3 029
Autres immobilisations financières	637	16	621	684
Créances rattachées à des participations	2 208	-	2 208	2 162
<b>Immobilisations financières</b>	<b>6 896</b>	<b>16</b>	<b>6 880</b>	<b>5 875</b>
<b>TOTAL</b>	<b>13 783</b>	<b>3 446</b>	<b>10 337</b>	<b>9 866</b>
Avances et acomptes versés sur commandes	1 094	-	1 094	909
<b>Avances</b>	<b>1 094</b>	<b>-</b>	<b>1 094</b>	<b>909</b>
Clients et comptes rattachés	10	-	10	25
Autres actifs courants	7 577	189	7 388	5 600
<b>Créances</b>	<b>7 587</b>	<b>189</b>	<b>7 398</b>	<b>5 626</b>
Valeurs mobilières de placement	10 000	-	10 000	11 473
Disponibilités	21 297	-	21 297	22 968
<b>Trésorerie</b>	<b>31 297</b>	<b>-</b>	<b>31 297</b>	<b>34 441</b>
Charges constatées d'avance	4 280	-	4 280	864
<b>TOTAL</b>	<b>44 258</b>	<b>189</b>	<b>44 069</b>	<b>41 841</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>58 040</b>	<b>3 635</b>	<b>54 406</b>	<b>51 707</b>

### 1.2 Bilan passif

En K€	31-12-2019	31-12-2018
Capital	672	589
Primes	153 164	123 841
RAN débiteur	- 103 210	- 75 094
Résultat de l'exercice	- 43 574	- 28 117
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>7 052</b>	<b>21 220</b>
Provisions pour risques et charges	112	70
<b>PROVISIONS</b>	<b>112</b>	<b>70</b>
Emprunts et dettes financières diverses	34 895	20 169
Dettes fournisseurs	7 598	6 329
Dettes fiscales et sociales	4 329	3 703
Autres dettes	404	216
<b>DETTES</b>	<b>47 227</b>	<b>30 417</b>
Ecart de conversion passif	14	-
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>54 406</b>	<b>51 707</b>

### 2. COMPTE DE RESULTAT

En K€	31-12-2019	31-12-2018
Ventes de marchandises	-	-
Production vendue de biens	-	-
Production vendue de services	444	209
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>444</b>	<b>209</b>
Production stockée	-	-
Production immobilisée	-	-
Subvention d'exploitation	-	70
Reprises sur dépréciations, provisions, transferts de charges	86	72
Autres produits	46	112
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>577</b>	<b>463</b>
Achats de marchandises	-	-
Variation de stock de marchandises	-	-
Achats de matières premières et autres approvisionnements	319	322
Variation de stock	-	-
Autres achats et charges externes	29 941	19 347
Impôts et taxes et versements assimilés	215	206
Salaires et traitements	8 359	7 649
Charges sociales	4 277	3 767
Dotations aux amortissements	858	602
Dotations aux dépréciations	-	-
Dotation aux provisions	112	15
Autres charges	150	67
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>44 232</b>	<b>31 976</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>- 43 655</b>	<b>- 31 513</b>
Produits financiers de participations	46	46
Autres intérêts et produits assimilés	259	121
Reprises sur dépréciations, provisions, transferts de charges financiers	-	-
Différence positive de change	361	887
Produits nets sur cessions de VMP	60	60
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>726</b>	<b>1 114</b>
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions financiers	205	-
Intérêts et charges assimilés	1 578	245
Différence négative de change	11	528
Charges nettes sur cession de VMP	115	120
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES</b>	<b>1 909</b>	<b>893</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>- 1 183</b>	<b>221</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>- 44 838</b>	<b>- 31 291</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1	1
Produits exceptionnels sur opérations en capital	68	-
Reprises sur dépréciations, provisions, transferts de charges exceptionnels	-	-
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>69</b>	<b>1</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 109	77
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	68	-
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions exceptionnels	-	-
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>1 178</b>	<b>77</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>- 1 109</b>	<b>76</b>
Participation des salariés	-	-
Crédit d'impôt	2 373	3 251
<b>RESULTAT NET</b>	<b>- 43 574</b>	<b>28 117</b>

### 3. ANNEXES

Annexe au bilan avant répartition du résultat de l'exercice, dont le total est de 54 406 K€ et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 444 K€ et dégageant un déficit de 43 574 K€. L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels, les tableaux sont présentés en milliers euros.

#### FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

##### **Collaboration de recherche clinique à grande échelle avec le University of Texas MD Anderson Cancer Center**

En janvier 2019, Nanobiotix et le centre de cancérologie MD Anderson de l'Université du Texas ont annoncé une collaboration de recherche clinique à grande échelle. La collaboration comporte dans un premier temps neuf essais cliniques de phase I/II avec NBTXR3, dans six types de cancer différents – cancer de la Tête et du Cou, Pancréatiques, Thoraciques, Pulmonaires, Gastro-intestinaux et Génito-urinaires.

Nanobiotix financera ces essais pour un montant total minimum d'environ 11 M\$, versés au cours du développement du partenariat. Un paiement additionnel aura également lieu en cas de succès d'un premier enregistrement de NBTXR3 auprès de la FDA.

Au 31 décembre 2019, la Société présente 1 711 K€ de charges constatées d'avance relatives à ce contrat, reflétant les factures reçues dans le cadre du contrat. La Société transfèrera les charges au compte de résultat sur la base de l'avancement du recrutement des patients.

##### **Intention de procéder à une offre au public aux États-Unis**

Le 16 janvier 2019, Nanobiotix a annoncé son intention de procéder à une offre au public de ses actions ordinaires sous la forme d'American Depositary Shares (les « ADSs ») aux États Unis.

##### **Deuxième versement de la Banque Européenne d'Investissement (BEI)**

En mars 2019, Nanobiotix a reçu un deuxième versement de 14 M€ de la Banque Européenne d'Investissement. Ce paiement a été déclenché par l'atteinte de 2 étapes clés : détermination de la dose recommandée à 22 % du volume tumoral à l'issue de la phase I dans les cancers de la Tête et du Cou avec NBTXR3 et une évaluation positive du ratio bénéfice/risque clinique de NBTXR3 dans la phase II/III sur les Sarcomes des Tissus Mous par l'expert clinique mandaté par l'organisme notifié français des dispositifs médicaux (GMED).

##### **Levée de fonds d'un montant d'environ 29,5 M€ dans le cadre d'un placement d'actions ordinaires nouvelles par construction accélérée d'un livre d'ordre**

Le 9 avril 2019, Nanobiotix a annoncé avoir placé 2 566 666 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale unitaire de 0,03€ auprès d'investisseurs institutionnels aux États-Unis d'Amérique et des investisseurs en France et à l'étranger à l'exception des États-Unis d'Amérique, via une offre effectuée par construction accélérée d'un livre d'ordre réservée à une catégorie déterminée de personnes. Le montant total du produit brut de l'Offre devrait s'élever à environ 29,5 M€, avant déduction des frais et charges d'émission.

### **Création de la filiale Curadigm SAS qui porte la technologie Nanoprimer**

Suite à l'annonce du 28 mai 2019, la Société *Curadigm SAS* a été créée le 3 juillet 2019 par un apport en capital en mai 2019 d'1 M€. Il s'agit d'une plateforme destinée à redéfinir, grâce à sa technologie Nanoprimer, le ratio entre la biodisponibilité, la toxicité et l'efficacité des produits issus de l'industrie pharmaceutique, puisque pour la plupart des traitements actuels, seule une petite partie de la dose administrée est finalement efficace alors que le reste est inutile voire toxique. La filiale, détenue à 100% par Nanobiotix, opère en France ainsi qu'aux Etats-Unis. Les données de la preuve de concept *in vivo* ont été présentées au congrès AACR 2019.

### **Avenant au contrat de location du siège, 60 rue de Wattignies à Paris**

Le 24 janvier 2019, la Société a signé un avenant au contrat de location pour les locaux de son siège social à Paris, augmentant la surface occupée et donnant lieu à un loyer annuel supplémentaire de 225 K€ hors taxes et hors charges, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2019. En conséquence, le loyer annuel est porté à 686 K€ hors taxes et hors charges. La Société bénéficie d'une franchise de loyer pour les huit premiers mois du bail, portant sur la surface supplémentaire.

## **EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

### **Remboursement du crédit d'impôt recherche 2018**

Nanobiotix a perçu en février 2020 la totalité du crédit d'impôt recherche relatif à l'année 2018 soit 3 251 K€.

### **Covid-19**

La direction a procédé à une revue des impacts sur les actifs (notamment la trésorerie et équivalent de trésorerie) et passifs (notamment la dette envers la Banque d'Investissement Européenne) et aucun impact significatif n'a été identifié sur la base des informations disponibles à ce jour. La direction a revu le budget de trésorerie pour tenir compte des conséquences de l'épidémie actuelle relative au COVID-19.

La trésorerie disponible à ce jour, combinée au paiement du CIR 2018 et 2019 permet de financer les dépenses sur les 12 prochains mois.

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

### Principes et conventions générales

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables dans le respect du recueil des normes comptables françaises qui intègre le règlement ANC 2015-06 (PCG 2014) du 23 novembre 2015 et 2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions générales ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, et conformément aux articles 121-1 et suivants du Plan comptable général :

- image fidèle ;
- comparabilité des exercices et continuité de l'exploitation ;
- régularité et sincérité ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ; et
- conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'hypothèse de la continuité de l'exploitation a été retenue par le directoire compte tenu des éléments suivants :

- La situation déficitaire historique de la Société s'explique par le caractère innovant des produits développés impliquant ainsi une phase de recherche et de développement de plusieurs années.
- Toutefois, compte tenu d'une trésorerie disponible au 31 décembre 2019 s'élevant à 31 297 K€, la Société considère disposer de suffisamment de disponibilités pour assurer à minima les douze prochains mois d'exploitation.

### Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation et de présentation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Reconnaissance du revenu : dans le cadre d'un contrat de concession de licence, la Société est amenée à différer la reconnaissance d'une partie du revenu indépendamment des paiements reçus.

## COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

### Etat des immobilisations corporelles et incorporelles

(K€)	Valeur brute début d'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice
		Poste à poste	Acquisitions	Poste à poste	Cessions	
Immobilisations incorporelles diverses (logiciels, licences)	358		291			649
Immobilisations incorporelles capital	1 030	-		-	1 030	-
Immobilisations incorporelles en cours			61			61
Installations générales agencements, aménagements des constructions	2 480	-	816	-	-	3 297
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 925	-	123	-	91	1 956
Installations générales agencements, aménagements divers	20	-	59	-	-	79
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	782	-	63	-	12	833
Immobilisations corporelles en cours	-	-	11	-	-	11
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>6 595</b>	<b>-</b>	<b>1 424</b>	<b>-</b>	<b>1 133</b>	<b>6 886</b>

La Société a poursuivi ses investissements au cours de l'exercice 2019 pour 1 424 K€ comprenant notamment :

- Agencements et installations concernant les travaux d'aménagement du 5<sup>ème</sup> étage pour 810 K€,
- Achat de nouveaux logiciels et licences informatiques pour 291 K€,
- Achat de matériels informatiques et équipements divers pour 140 K€

Les cessions de l'exercice s'élèvent à 103 K€ et sont réparties de la façon suivante :

- 97 K€ au titre de l'apport partiel d'actif vers Curadigm SAS, dont la valeur nette s'élève à 23 K€.
- 6 K€ au titre des mises au rebut de l'exercice.

Compte tenu des conditions de marché, la société a décidé de reporter son projet d'introduction en bourse sur le Nasdaq. L'activation des coûts encourus à ce titre n'a pas été maintenue au titre de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2019, ce qui explique la sortie de 1 030 K€ du poste « Immobilisations incorporelles capital ».

### Frais de recherche et de développement

Il a été décidé de ne pas activer les dépenses de recherche et de développement.

Les frais de recherche et de développement exposés au titre de l'exercice 2019, s'élèvent à 29 881 K€.

Depuis le début de ses essais cliniques, Nanobiotix a engendré des coûts qui ne lui ont pas encore été facturés. Au 31 décembre 2019, ces coûts estimés à 1 620 K€ ont donc été provisionnés conformément aux principes de prudence et de séparation des exercices, et estimés pour chaque étude, sur la base des contrats signés avec les centres de recherche clinique, en tenant compte de la durée du traitement et de la date d'injection de chaque patient. Le montant total estimé pour chaque étude au 31 décembre 2019 a été diminué des factures reçues jusqu'à la date de clôture de l'exercice.

### Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais

# NANOBIOTIX

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2019

engagés pour leur acquisition.

## Evaluation des immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisés ont été évalués à leur coût d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

## Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Autres immob. Incorporelles	Linéaire	1 à 5 ans
Installations générales agenc. Aménag. constr.	Linéaire	5 à 10 ans
Installations techniques, matériel et outillage industriel	Linéaire	3 à 10 ans
Installations générales, agencements, aménagements	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique, mobilier	Linéaire	1 à 10 ans

## Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice (K€)	Montant début d'exercice	Mouvement de poste à poste	Dotations de l'exercice	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Immobilisations incorporelles diverses (logiciels, licences)	256	-	292	-	548
Installations générales agencements, aménagements des constructions	750	-	251	-	1 001
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 123	-	171	28	1 265
Installations générales agencements, aménagements	4	-	4	-	7
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	471	-	142	4	609
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 604</b>	<b>-</b>	<b>858</b>	<b>32</b>	<b>3 430</b>

## Etat des immobilisations financières

Etat des immobilisations financières (K€)	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute en fin d'exercice
Dépôts	362	56	48	370
Titres de participation	3 029	1 023	-	4 052
Créances rattachées à des participations	2 162	46	-	2 208
Titres immobilisés	-	-	-	-
Actions propres	146	402	427	120
Compte de Liquidité	176	385	430	130
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 875</b>	<b>1 911</b>	<b>905</b>	<b>6 880</b>

### Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée selon la méthode du "premier entré, premier sorti".

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Nanobiotix détient 100% des actions de la Société Nanobiotix Corp., dont le capital est de 3 001 K€. Cette filiale présente un résultat comptable positif de 396 K€ (soit 444 K\$) pour son sixième exercice clos le 31 décembre 2019. Ces titres de participation n'ont pas été dépréciés par voie de provision compte tenu des perspectives économiques attendues pour Nanobiotix concernant cet investissement.

En outre, Nanobiotix détient 100% des actions des sociétés Nanobiotix Spain, S.L.U. et Nanobiotix Germany GmbH dont le capital est respectivement de 3 K€ et 25 K€.

Enfin, Nanobiotix détient 100% des actions de la Société Curadigm SAS créé le 3 juillet 2019, dont le capital s'élève à 1 023 K€ au 31 décembre 2019.

Dans le cadre du contrat de liquidité mis en place suite à l'introduction en bourse, la Société détient au 31 décembre 2019, 15 723 actions d'autocontrôle pour une valeur de 8,28 € par action au 31 décembre 2019, soit une valeur de 130 K€. Ces titres ont fait l'objet d'une dépréciation à la fin de l'exercice et sont valorisés dans les comptes à 120 K€.

### Variation des capitaux propres

(K€)	Capital	Primes liées au capital	Réserves	RAN débiteur	Résultat	TOTAL
<b>31 décembre 2018</b>	589	123 829	12	- 75 094	- 28 117	21 220
Affectation résultat N-1	-	-	-	- 28 117	28 117	-
Augmentation de capital	77	28 002	-	-	-	28 079
Attributions gratuites d'action	-	13	13	-	-	-
Souscription BSA	-	21	-	-	-	21
Exercice BSPCE	6	1 300	-	-	-	1 307
Résultat de la période N	-	-	-	-	43 574	43 574
<b>31 décembre 2019</b>	<b>672</b>	<b>153 139</b>	<b>25</b>	<b>- 103 210</b>	<b>- 43 574</b>	<b>7 052</b>

### Composition du capital social

Différentes catégories de titres	Valeur nominale en euros	Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions normales	0,03	19 633 373	2 781 666	-	22 415 039

### Titres dilutifs donnant accès au capital

La Société a émis des plans de bons de souscription d'actions (BSA), des plans de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises (BSPCE), des options de souscription d'actions (OSA) et des attributions gratuites d'actions (AGA) :

- *Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises :*

Lors de la séance du 23 juillet 2019, le directoire, qui peut, à sa seule discrétion, à tout moment au cours de la période d'acquisition, décider que la condition de présence continue cessera de s'appliquer au(x) bénéficiaire(s), a décidé de lever la condition de présence à laquelle est subordonnée l'acquisition définitive d'actions gratuites et l'exercice de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise attribués à des salariés de la Société.

	BCE 2012-1	BSPCE 2012-2	BSPCE 04-2013	BSPCE 08-2013	BSPCE 09-2014	BSPCE 2015-1	BSPCE 2015-3	BSPCE Ordinaires 2016	BSPCE Performances 2016	BSPCE Ordinaires 2017	BSPCE Performances 2017	BSPCE "2017"
Date(s) d'assemblée(s)	04-mai-12	04-mai-12	04-mai-12	28-juin-13	18-juin-14	18-juin-14	18-juin-14	25-juin-15	25-juin-15	23-juin-16	23-juin-16	23-juin-16
Date d'assemblée ayant modifié les termes des BSPCE												
Date d'attribution par le directoire	4-mai-12	18-déc-12	10-avr-13	28-août-13	16-sept-14	10-févr-15	10-juin-15	2-févr-16	2-févr-16	7-janv-17	7-janv-17	07-janv-17
Nombre total de BSPCE autorisés	1 800 000	500 000	500 000	500 000	450 000	450 000	450 000	450 000	450 000	450 000	450 000	450 000
Nombre total de BSPCE attribués	1 800 000	100 000	55 000	50 000	97 200	71 650	53 050	126 400	129 250	117 650	79 750	80 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	1 800 000	100 000	55 000	50 000	97 200	71 650	53 050	126 400	129 250	117 650	79 750	80 000
dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par les mandataires sociaux:												
Dont Laurent LEVY	1 027 986				21 000	24 000		23 500	23 500	26 400	16 000	32 000
Dont Kader BOUSSAHA	772 014		55 000									
Dont Bernd MUEHLENWEG		50 000			13 000	12 000		11 500	11 500	9 900	6 000	12 000
Dont Elsa BORGHI		50 000			13 000	15 000		15 500	15 500	16 500	10 000	20 000
Dont Philippe MAUBERNA				50 000	13 000	15 000		13 500	13 500	13 200	8 000	16 000
Nombre de bénéficiaires non mandataires (à l'émission)	0	0	0	0	27	10	33	40	47	39	47	0
Point de départ de l'exercice des BSPCE	04-mai-12	18-déc-12	10-avr-13	28-août-13	16-sept-14	10-févr-15	10-juin-15	02-févr-16	02-févr-16	07-janv-17	07-janv-17	07-janv-17
Date d'expiration des BSPCE	25-avr-19	18-déc-22	10-avr-23	28-août-23	16-sept-24	10-févr-25	10-juin-25	02-févr-26	02-févr-26	07-janv-27	07-janv-27	07-janv-27
Prix d'exercice des BSPCE	6,00 €	6,63 €	6,30 €	5,92 €	18,68 €	18,57 €	20,28 €	14,46 €	14,46 €	15,93 €	15,93 €	15,93 €
Nombre d'actions souscrites	285 452	0	55 000	0	0	0	0	333	0	0	0	0
Nombre total de BSPCE annulés ou caducs	1 514 548	0	0	0	5 100	700	14 650	16 100	26 248	10 484	79 750	0
Nombre total de BSPCE restants	0	100 000	0	50 000	92 100	70 950	38 400	109 967	103 002	107 166	0	80 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	0	100 000	0	50 000	92 100	70 950	38 400	109 967	103 002	107 166	0	80 000

- *Bons de souscription d'actions :*

Le Directoire, lors de la séance du 29 Mars 2019, a fait usage de la délégation accordée par l'Assemblée Générale du 23 Mai 2018 et suite à l'approbation du conseil de surveillance en date du 23 Janvier 2019, a décidé d'émettre à destination des membres du conseil de surveillance 18 000 BSA donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire d'une valeur nominale de 0,03 € au prix fixe de 11,66 € (prime d'émission incluse). Tous ces bons ont été souscrits par leurs bénéficiaires à la fin de la période de souscription le 27 juin 2019.

	BSA 04-12	BSA 2013	BSA 2014	BSA 2015	BSA 2015-2 (consultant)		BSA Ordinales 2016	BSA Performances 2016	BSA 2016-2	BSA 2017	BSA 2018	BSA 2018-1 (consultant)	BSA 2018-2 (Legacy)	BSA 2019-1
Date(s) d'assemblée(s)	04-mai-12	04-mai-12	18-juin-14	18-juin-14	18-juin-14	25-juin-15	25-juin-15	25-juin-15	23-juin-16	23-juin-16	14-juin-17	14-juin-17	23-mai-18	23-mai-18
Date d'assemblée ayant modifié les termes des BSA														
Date d'attribution par le directoire	4-mai-12	10-avr-13	16-sept-14	10-févr-15	25-juin-15	25-juin-15	2-févr-16	2-févr-16	3-nov-16	7-janv-17	6-mars-18	06-mars-18	27-juil-18	29-mars-19
Nombre total de BSA autorisés	52 500	200 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	116 000	116 000	140 000	140 000
Nombre total de BSA attribués	52 500	10 000	14 000	26 000	64 000	6 000	18 103	18 105	8 000	18 000	18 000	18 000	10 000	5 820
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	52 500	10 000	14 000	26 000	64 000	6 000	18 103	18 105	8 000	18 000	18 000	10 000	5 820	18 000
dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par les mandataires sociaux:														
Dont Bernd MUEHLLENWEG														
Dont Anne-Marie GRAFFIN				5 000			2 000	2 000		3 820	2 900			2 900
Dont Enno SPILLNER				3 000			1 500	1 500		3 820	4 000			4 000
Dont Alain HERRERA			4 000	5 000			4 327	4 327		2 820	2 900			2 900
Dont Laurent CONDOMINE	30 000	6 000	6 000	7 000			7 031	7 032		4 720	5 300			5 300
Dont Christophe DOUAT	22 500	4 000	4 000	2 000			3 245	3 246		2 820	2 900			2 900
Nombre de bénéficiaires non mandataires (à l'émission)	0	0	0	1	1	1	0	0	2	0	0	1	1	0
Prix d'émission des BSA	0,60 €	2,50 €	4,87 €	4,87 €	5,00 €	2,80 €	1,67 €	1,67 €	2,03 €	2,26 €	1,62 €	1,62 €	2,36 €	1,15 €
Date d'ouverture de souscription des BSA	23/10/2013	10/04/2013	16/09/2014	10/02/2015	25/06/2015	25/06/2015	02/02/2016	02/02/2016	03/11/2016	07/01/2017	06/03/2018	06/03/2018	27/07/2018	29/03/2019
Date de fermeture de souscription des BSA	12/04/2014	31/10/2013	31/12/2014	15/06/2015	30/11/2015	30/11/2015	31/03/2016	31/03/2016	03/02/2017	07/04/2017	07/06/2018	07/06/2018	31/10/2018	27/06/2019
Nombre de BSA souscrits	52 500	6 000	10 000	21 000	64 000	6 000	18 103	18 105	8 000	18 000	18 000	10 000	5 820	18 000
Point de départ de l'exercice des BSA	23-oct-13	30-avr-14	16-sept-14	10-févr-15	01-juil-15	01-juil-15	02-févr-16	02-févr-16	03-nov-16	07-janv-17	06-mars-18	06-mars-18	27-juil-18	29-mars-19
Date d'expiration des BSA	04-mai-22	10-avr-23	16-sept-24	10-févr-25	25-juin-25	25-juin-20	02-févr-21	02-févr-21	03-nov-21	07-janv-22	06-mars-23	06-mars-23	27-juil-28	29-mars-29
Prix d'exercice des BSA	6,00 €	6,37 €	17,67 €	17,67 €	19,54 €	19,54 €	13,74 €	13,74 €	15,01 €	15,76 €	13,55 €	13,55 €	16,10 €	11,66 €
Nombre d'actions souscrites	22 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre total de BSA annulés ou caducs	0	4 000	4 000	5 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre total de BSA restants	30 000	6 000	10 000	21 000	64 000	6 000	18 103	18 105	8 000	18 000	18 000	10 000	5 820	18 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	30 000	6 000	10 000	21 000	64 000	6 000	18 103	18 105	8 000	18 000	18 000	10 000	5 820	18 000

### Options de souscription d'actions:

Lors de la séance du 29 mars 2019, le directoire, en vertu de l'autorisation consentie aux termes de la quarantième résolution de l'assemblée générale du 23 mai 2018, a adopté le plan de stock-option 2019-1, a procédé à l'attribution totale des 37 500 options de souscription d'actions au profit de salariés du Groupe et a décidé que chaque option donnera droit à la souscription d'une action ordinaire de la Société d'une valeur nominale de 0,03 euro au prix de 11,08 euros (prime d'émission incluse). Ces options sont exerçables au plus tard dans les dix ans suivant leur attribution et par tiers, sous réserve pour chaque tiers de la présence continue du bénéficiaire dans le Groupe au cours de la période correspondant selon le calendrier suivant :

- A hauteur de deux tiers des Options à compter du 30 mars 2021, et
- A hauteur d'un tiers supplémentaire à compter du 30 mars 2022.

Lors de la séance du 24 octobre 2019, le directoire, en vertu de l'autorisation consentie aux termes de la trente-sixième résolution de l'assemblée générale du 11 avril 2019, a adopté le plan de stock-option LLY 2019, a procédé à l'attribution totale des 500 000 options de souscription d'actions au profit de Laurent Levy et a décidé que chaque option donnera droit à la souscription d'une action ordinaire de la Société d'une valeur nominale de 0,03 euro au prix de 6,41 euros (prime d'émission incluse). Le directoire a également décidé que les options seront soumises à l'ensemble des dispositions du plan LLY 2019 et pourront être exercées dans les conditions suivantes, conformément aux termes de la trente-sixième résolution de l'assemblée générale du 11 avril 2019 :

- 10% des options pourront être exercées dès lors que le cours de la bourse d'une action de la Société sur le marché Euronext à Paris atteint 24 euros,
- 10 % supplémentaires des options pourront être exercées dès lors que le cours de bourse d'une action de la Société sur le marché Euronext à Paris atteint 30 euros,
- 40% supplémentaires des options pourront être exercées dès lors que le cours de bourse d'une action de la Société sur le marché Euronext à Paris atteint 40 euros,
- 40 % supplémentaires des options pourront être exercées dès lors que le cours de bourse d'une action de la Société sur le marché Euronext à Paris atteint 60 euros, et
- Au plus tard dans les 10 ans de leur attribution, étant précisé que les options qui n'auraient pas encore été exercées à l'expiration de cette période de 10 années seraient caduques de plein droit, étant précisé que le nombre d'options pouvant être exercées en vertu du calendrier d'exercice susvisé serait toujours arrondi au nombre entier supérieur et que les objectifs de cours susvisés seront automatiquement et arithmétiquement ajustés en cas de regroupement ou division du nombre d'actions de la Société ou autre opération similaire qui surviendrait postérieurement à l'attribution des options.

	OSA Performances 2016	OSA 2016-2	OSA Ordinaires 2017	OSA 2018	OSA 2019-1	OSA LLY 2019
Date(s) d'assemblée(s)	25-juin-15	23-juin-16	23-juin-16	14-juin-17	23-mai-18	11-avr-19
<b>Date d'assemblée ayant modifié les termes des OSA</b>						
Date d'attribution par le directoire	02-févr-16	3-nov.-16	7-janv.-17	6-mars-18	29-mars-19	24-oct.-19
Nombre total de OSA autorisés	450 000	450 000	450 000	526 800	648 000	500 000
Nombre total de OSA attribués	6 400	4 000	3 500	62 000	37 500	500 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	6 400	4 000	3 500	62 000	37 500	500 000
dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par les mandataires sociaux:						
Dont Laurent Levy						500 000
Dont Bernd MUEHLENWEG						
Dont Anne-Marie GRAFFIN						
Dont Enno SPILLNER						
Dont Alain HERRERA						
Dont Laurent CONDOMINE						
Dont Christophe DOUAT						
Nombre de bénéficiaires non mandataires (à l'émission)	2	1	2	5	12	0
Point de départ de l'exercice des OSA	02-févr-16	03-nov-16	07-janv-17	06-mars-18	29-mars-19	24-oct-19
Date d'expiration des OSA	02/02/2026	03/11/2026	07/01/2027	06/03/2028	29/03/2029	24/10/2029
Prix d'exercice des OSA	13,05	14,26	14,97	12,87	11,08	6,41
Nombre d'actions souscrites	0	0	0	0	0	0
Nombre total de OSA annulés ou caducs	6 000	0	3 000	8 000	7 250	0
Nombre total de OSA restants	400	4 000	500	54 000	30 250	500 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	400	4 000	500	54 000	30 250	500 000

▪ *Attributions gratuites d'actions:*

Au cours de sa séance du 29 Mars 2019, le directoire, faisant usage de l'autorisation qui lui a été consentie par l'AGM du 23 Mai 2018 a également décidé l'attribution gratuite de 438 250 actions, chacune d'une valeur nominale de 0,03 €, au bénéfice des membres du Directoire et des salariés de la Société et de ses filiales. Il a été fixé les conditions de leur acquisition comme suit :

Pour les résidents fiscaux français (« formule 2+1 ») :

- une période d'acquisition de deux (2) ans à compter du 29 mars 2019. La présence du bénéficiaire dans la Société pendant cette période fait partie des conditions de l'acquisition définitive desdites actions.
- une période de conservation, de ces actions, d'un (1) an à l'issue de la période d'acquisition.
- Pour les résidents fiscaux étrangers (« formule 3+0 ») :
- une période d'acquisition de trois (3) ans à compter du 29 mars 2019. La présence du bénéficiaire dans la Société pendant cette période fait partie des conditions de l'acquisition définitive desdites actions.
- pas de période de conservation.

En outre il a été décidé de conditionner l'acquisition définitive des actions gratuites attribuées aux membres du directoire par l'obtention du marquage CE pour NBTXR3 au plus tard le 30 Juin 2019 ; condition qui a été atteinte en avril 2019.

# NANOBIOTIX

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2019

	AGA 2018-1	AGA 2018-2	AGA 2019-1
Date(s) d'assemblée(s)	14-juin-17	23-mai-18	23-mai-18
Date d'attribution par le directoire	06-mars-18	27-juil-18	29-mars-19
Nombre total de AGA autorisés	526 800	648 000	648 000
Nombre total de AGA attribués	396 250	6 000	438 250
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	396 250	6 000	438 250
dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par les mandataires sociaux:			
Dont Laurent Levy	77 500		150 000
Dont Elsa Borghi	30 000		44 000
Dont Philippe Mauberna	50 000		64 000
Dont Bernd Mühlenweg	42 500		40 000
Nombre de bénéficiaires non mandataires (à l'émission)	73	1	77
Point de départ de l'exercice des AGA	06-mars-18	27-juil-18	29-mars-19
Modalités d'exercice	présence 2 ans si FR, 3 si étranger	2 ans	présence 2 ans si FR, 3 si étranger
Nombre d'actions souscrites	0	0	0
Nombre total de AGA annulés ou caducs	41 000	0	53 250
Nombre total de AGA restants	355 250	6 000	385 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	355 250	6 000	385 000

Sur l'exercice 2019, la contribution sociale due au titre de l'attribution d'actions gratuites aux employés de la Société a été évaluée à 866 K€. Cette évaluation repose sur une valorisation totale des actions attribuées s'élevant à 9 636 K€, étalés sur la période d'acquisition.

## Etat des provisions

Provisions pour risques et charges (K€)	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
		Dotations			
Pertes de change	15	-	15	-	-
Provisions pour litiges	55	-	55	-	-
Provisions pour charges	-	112	-	-	112
<b>TOTAL</b>	<b>70</b>	<b>112</b>	<b>70</b>	<b>-</b>	<b>112</b>

Provisions pour dépréciation (K€)	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
		Dotations			
Sur autres immobilisations financières	-	-	-	-	-
Sur comptes courants d'associés	-	189	-	-	189
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>189</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>189</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>70</b>	<b>301</b>	<b>70</b>	<b>-</b>	<b>301</b>
dont dotations et reprises d'exploitation	70	301	70	-	301
dont dotations et reprises financières	-	-	-	-	-

La provision pour litige de 55 K€ a été totalement reprise au cours de l'exercice 2019.

La Société a comptabilisé au cours de l'exercice 2019 une provision pour charge de 112 K€ relative au départ d'un employé.

Par ailleurs, aucun risque de change n'a été constaté au 31 décembre 2019.

### Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des échéances des créances (K€)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	2 208	-	2 208
Autres immobilisations financières	637	267	370
Fournisseurs débiteurs	-	-	-
Clients douteux ou litigieux	-	-	-
Autres créances clients	10	10	-
Personnel et comptes rattachés	-	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	49	49	-
Impôts sur les bénéfices	5 668	5 668	-
Taxe sur la valeur ajoutée	1 295	1 295	-
Divers état et autres collectivités publiques	-	-	-
Groupe et associés	562	-	562
Débiteurs divers	2	2	-
Charges constatées d'avance	4 280	4 252	27
<b>TOTAL</b>	<b>14 711</b>	<b>11 544</b>	<b>3 167</b>
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	-		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	-		

Le montant du CIR calculé pour l'exercice 2019 s'élève à 2 373 K€ contre 3 251 K€ pour l'exercice 2018.

Le remboursement du CIR au titre de l'exercice 2018 a été obtenu par la Société en février 2020.

Etat des échéances des dettes (K€)	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes et crédits			-	-
Emprunts et dettes financières divers	34 895	726	33 530	639
Fournisseurs et compte rattachés	7 598	7 598	-	-
Personnel et comptes rattachés	1 734	1 734	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 460	2 460	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée	57	57	-	-
Autres impôts et taxes assimilés	79	79	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes attachés	-	-	-	-
Groupe et associés	61	61	-	-
Autres dettes	343	343	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>47 227</b>	<b>13 058</b>	<b>33 530</b>	<b>639</b>
Emprunts souscrits en cours d'exercice	14 000	-	-	-
Emprunts remboursés en cours d'exercice	500	-	-	-

En juillet 2013, BpiFrance avait accordé une aide à la Société d'un montant maximum de 2 795 K€ pour l'ouverture d'une nouvelle indication pour le produit NBTRX3 : cancer du foie primaire et secondaire, au travers d'un programme d'Innovation Stratégique Industrielle (ISI) permettant d'accélérer le développement clinique et industriel de son produit NBTRX3 dans cette nouvelle indication. L'aide comprend une avance remboursable d'un montant maximum de 2 451 K€ (dont le remboursement est prévu entre 2022 et 2024) et d'une subvention d'un montant maximum de 344 K€.

Au 31 décembre 2019, l'avance remboursable qui figure au passif dans la rubrique « emprunts et dettes financières diverses » s'élève à 2 083 K€ (dont le remboursement est prévu entre 2022 et 2025).

En juillet 2016, la Société Nanobiotix a pu bénéficier d'un prêt BPI à taux 0 pour le financement d'essai clinique de phase II/III sur le sarcome de tissus mous pour une somme de 2 000 K€. Au cours de l'exercice 2019, 500 K€ ont été remboursés. Le prêt sera totalement remboursé en juin 2022.

# NANOBIOTIX

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2019

La convention de financement avec la BEI signée en juillet 2018, permet à la Société d'emprunter jusqu'à 40 M€ en trois tranches afin de financer ses activités de recherche, de développement et d'innovation liées au NBTXR3 dans diverses indications thérapeutiques, sous réserve de la réalisation d'un ensemble de critères de performance convenus.

Cet accord est divisé en trois tranches :

- une première tranche d'un montant de 16 M€, reçue en octobre 2018, soumise à un taux d'intérêt fixe de 6% et qui devra être remboursée en une seule fois dans les cinq ans suivants son obtention;
- une deuxième tranche d'un montant de 14 M€, reçue en mars 2019, soumise à un taux d'intérêt fixe de 5% et dont le remboursement sur cinq ans débutera deux ans après son obtention ; et
- une dernière tranche d'un montant de 10 000 K€, soumise à un taux d'intérêt fixe de 4% et dont le remboursement sur cinq ans débutera un an après son obtention.

Dans le cadre de ce financement, la Société a également signé un « contrat de redevances » en vertu duquel elle a accepté de payer chaque année à la BEI une commission supplémentaire calculée sur les ventes consolidées de la Société au cours de la période de six ans suivant le 1er janvier 2021.

## **Créances immobilisées**

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

## **Evaluation des créances et des dettes**

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les coûts de traitements des patients ne sont pas encore totalement facturés au moment de la clôture des comptes annuels, ils ont été estimés sur la base du nombre de patients traités sur l'exercice écoulé et ont été provisionnés conformément aux principes de prudence et de séparation des exercices.

## **Dépréciation des créances**

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

La créance, d'un montant de 2 208 K€, sur la filiale américaine, n'a pas été dépréciée par voie de provision, malgré la situation nette négative de la filiale, compte tenu des perspectives de recouvrement de cette créance.

Au 31/12/2019, une dépréciation pour provision sur comptes courants d'associés a été constatée pour un montant de 189 k€. Cette dépréciation concerne la créance relative à la filiale espagnole du Groupe, Nanobiotix Spain S.L.U.

## **Evaluation des valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Les placements sont constitués au 31 décembre 2019 de dépôts à terme rémunérés.

## **Disponibilités en Euros**

# NANOBIOTIX

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2019

Les liquidités disponibles en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

## Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan (K€)	Montant
Clients factures à établir	9
Charges sociales - produits à recevoir	12
Intérêts à recevoir	9
<b>Total</b>	<b>30</b>

## Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan (K€)	Montant
Emprunts et dettes financières divers	34 895
Dettes fournisseurs et compte rattachés	7 598
Dettes fiscales et sociales	4 329
Autres dettes	404
<b>Total</b>	<b>47 227</b>

## Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance (K€)	Montant
Charges d'exploitation	4 280
<b>Total</b>	<b>4 280</b>

Produits constatés d'avance (K€)	Montant
Produits d'exploitation	-
<b>Total</b>	<b>-</b>

## Éléments relevant de plusieurs postes du bilan

Postes du bilan (K€)	Montant concernant les entreprises liées
Participations	4 052
Prêt à Nanobiotix Corp.	2 208
Compte courant - Nanobiotix Corp.	- 61
Compte courant - Nanobiotix S.L.U.	189
Compte courant - Nanobiotix GmbH	-
Compte courant - Curadigm SAS	373

# NANOBIOTIX

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2019

## COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

### Chiffre d'affaires

Catégories d'activité (K€)	Marchés géographiques			
	UE	France	Export	Total général
Prestations de services	92	285	40	416
Autres ventes	-	-	28	28
<b>Total Chiffre d'affaires</b>	<b>92</b>	<b>-</b>	<b>68</b>	<b>444</b>

Le chiffre d'affaires de la Société résulte principalement de la refacturation aux filiales et de la vente de services associés dans le cadre d'un transfert de technologie.

Le chiffre d'affaires correspond à la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des licences ou des prestations vendues par la société. Le chiffre d'affaires figure net de la taxe sur la valeur ajoutée et des rabais et des remises.

La Société comptabilise des produits lorsque le montant peut être évalué de façon fiable, lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront à la Société et que les critères spécifiques sont remplis pour l'activité de la société.

La Société refacture des services à trois de ses filiales (Nanobiotix Corp, Nanobiotix Spain S.L.U, Nanobiotix Germany GmbH ) dans le cadre de contrats de prestations de services.

### Rémunération des dirigeants et des parties liées

Rémunérations allouées aux membres: (K€)	Montant
des organes de direction ou de gérance	1 501
des organes de surveillance:	-
- Jetons de présence	70
- Honoraires de conseil	-
<b>Total</b>	<b>1 571</b>

### Effectif moyen

Effectif Moyen	Personnel salarié
Cadres	81
Agents de maîtrise et techniciens	8
<b>Total</b>	<b>89</b>

Cet effectif correspond au nombre moyen de salariés au cours de l'exercice, liés à la Société par un contrat de travail. Il est égal à la moyenne arithmétique des effectifs au dernier jour de chaque trimestre civil. Il ne tient pas compte du fait que certains employés travaillent à temps partiel.

### Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes afférents à l'exercice 2019 est de :

- 158 K€, au titre du contrôle légal des comptes.

# NANOBIOTIX

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2019

- 398K€, au titre des conseils et prestations de services entrant dans les services autres que la Certification des Comptes (SACC).

## ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

### Engagements hors bilan

Dans le cadre du contrat de concession signé en 2007 entre Nanobiotix et la Société de biotechnologie Malaisienne, Malaysia Biotech Corp., les engagements suivants existent :

- Engagement consenti par Nanobiotix : la Société s'est engagée à maintenir les brevets concernés sur une durée de 25 ans ;
- Engagement consentis envers Nanobiotix : la Société Malaysia Biotech Corp. s'est engagée à exploiter les brevets concernés en dehors de l'oncologie.

Dans le cadre de ce financement, la Société a signé avec la BEI un accord de royalties (*Royalty Agreement*) aux termes duquel, la Société s'est engagée à verser à la BEI entre 2021 et 2027 une rémunération complémentaire annuelle, calculée sur le chiffre d'affaires du Groupe.

En janvier 2019, Nanobiotix et le centre de cancérologie MD Anderson de l'Université du Texas ont annoncé une collaboration de recherche clinique à grande échelle. La collaboration comporte dans un premier temps neuf essais cliniques de phase I/II avec NBTXR3, dans six types de cancer différents – cancer de la Tête et du Cou, Pancréatiques, Thoraciques, Pulmonaires, Gastro-intestinaux et Génito-urinaires impliquant environ 340 patients.

Nanobiotix financera ces essais pour un montant total minimum d'environ 11M\$, versés au cours du développement du partenariat. Un paiement additionnel aura également lieu en cas de succès d'un premier enregistrement de NBTXR3 auprès de la FDA.

### Engagements financiers

#### Engagements donnés

Engagements donnés (K€)	Montant
Bail commercial siège social - Wattignies loyer hors charges locatives (période ferme de 10 ans à compter du 01/07/2017)	5 045
Bail commercial - Villejuif loyer hors charges locatives (période allant du 01/07/2017 au 30/06/2026)	2 253
<b>Total</b>	<b>7 298</b>

#### Engagements reçus

En juillet 2018, la Banque Européenne d'Investissement (BEI) a accordé à Nanobiotix un prêt à taux fixe d'un montant global de 40 000 K€ subdivisé en trois (3) tranches. La première tranche d'une valeur nominale de 16 000 K€, a été reçue en octobre 2018 et sera remboursée in fine en 2023. Les intérêts capitalisés y afférents seront versés à la même échéance. La deuxième tranche d'une valeur nominale de 14 000 K€, a été reçue en mars 2019 et sera

# NANOBIOTIX

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2019

intégralement remboursée entre 2019 et 2024. La dernière tranche d'un montant de 10 M€ pourra être demandée par Nanobiotix sous réserve de la réalisation de conditions de performance convenus.

## Engagement en matière de pensions et retraites

La Société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. La convention collective est celle de la Pharmacie (fabrication et commerce des produits à usage pharmaceutique).

Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Au 31 décembre 2019, l'engagement de la Société à ce titre s'élève à 331 K€, calculé sur la base des hypothèses suivantes :

Date d'évaluation	31/12/2019	31/12/2018
Modalités de départ à la retraite	<i>Pour l'ensemble des salariés: départ volontaire à 65 ans</i>	<i>Pour l'ensemble des salariés: départ volontaire à 65 ans</i>
Taux de charges sociales	43%	43%
Taux d'actualisation	0,85%	1,81%
Tables de mortalité	Table réglementaire INSEE TD-TV 12-14	Table réglementaire INSEE TD-TV 12-14
Taux d'augmentation des salaires (inflation incluse)	2,50%	2,50%
Taux de rotation	Taux moyen de 5,86% constant	Taux moyen de 4% constant

## Liste des filiales et des participations

Nanobiotix SA possède quatre filiales :

- Nanobiotix Corp., détenue à 100%. Son siège social se situe au 210 Broadway, NGIN 2nd floor, Cambridge, Etats-Unis.
- Nanobiotix Spain, S.L.U., détenue à 100%. Son siège social se situe 37, Pas Recoletos 28 004, Madrid.
- Nanobiotix Germany GmbH, détenue à 100%. Son siège social se situe Prinzregentenstraße 11, 80538 München.
- Curadigm SAS, détenue à 100%. Son siège social se situe 60 rue de Wattignies, 75012 Paris.

Filiales (K€)	Capital Social	Capitaux Propres autres que le Capital Social	Quote part détenu (%)	Valeur Brut Comptable des Titres Détenus	Prêt(s) et Avance(s) Consentis par la Maison Mère et non encore remboursé(s)	Compte courant lié à la Maison Mère	Chiffre d'Affaires HT du dernier exercice écoulé	Résultat 2019
Nanobiotix Corp.	3 001	- 4 982	100%	3 001	2 208	61	-	396
Nanobiotix S.L.U.	3	- 142	100%	3	-	189	-	32
Nanobiotix GmbH	25	- 37	100%	25	-	-	-	29
Curadigm SAS	1 023	-	100%	1 023	-	373	-	526